

## Objectifs

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces Informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Ofi Invest ESG Euro Credit Short Term ACTION I • ISIN : FR0000979866

Compartiment de la SICAV Global SICAV

Cet OPC est géré par Ofi invest Asset Management - Aéma Groupe

Société Anonyme à Conseil d'Administration - 22, rue Vernier - 75017 Paris

Appelez le 01 40 68 12 94 pour de plus amples informations ou consultez le site <http://www.ofi-invest-am.com>

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle d'Ofi invest Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ofi invest Asset Management est agréée (sous le n° GP-92-12) et réglementée par l'AMF.

Ce PRIIPS est autorisé à la commercialisation en Italie, Espagne et réglementé par la CONSOB et la CNMV

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2023

## En quoi consiste ce produit?

**Type** : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Durée** : Ce produit n'a pas de date d'échéance, bien qu'il ait été créé pour une durée de 99 ans. Il pourrait être liquidé ou fusionné avec un autre fonds dans les conditions indiquées dans les statuts du Compartiment.

**Objectifs** : Ce document d'informations clés décrit uniquement les objectifs du compartiment Ofi Invest ESG Euro Credit Short Terme de la SICAV Global SICAV.

Les actifs et le passif des compartiments de la SICAV étant ségrégués, les investisseurs de chaque compartiment ne peuvent pas être affectés par les compartiments auxquels ils n'ont pas souscrit. Les investisseurs ne peuvent pas échanger les actions qu'ils détiennent dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment.

Le Compartiment a pour objectif de gestion de réaliser une performance supérieure à l'indice €STR capitalisé quotidiennement, sur la durée de placement recommandée par une exposition aux produits de taux en mettant en œuvre une approche ISR.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BOFA 1 - 3 Year Euro Corporate Index (ticker : ER01). Cela représente environ 550 émetteurs (\*)

Le Compartiment a pour objectif de tirer parti :

- de l'évolution des taux courts en période de changement de cycle monétaire ; Il s'agira pour les gérants de piloter activement la sensibilité du Compartiment. Ainsi dans le cas où le scénario des gérants privilégie une hausse des taux, la sensibilité du Compartiment sera réduite de façon à diminuer l'impact de la hausse attendue sur la valeur liquidative. Inversement lorsque le scénario anticipe une baisse des taux directeurs la sensibilité sera augmentée afin de bénéficier de l'appréciation des titres à taux fixe.

La sensibilité du Compartiment évoluera dans une fourchette allant de 0 à 2

- d'une gestion active des émetteurs entrant dans la composition du portefeuille. L'évolution des spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) aura un impact important sur l'évolution de la valeur liquidative. Le choix des émetteurs sur lesquels le Compartiment est investi entre donc pour une part importante dans la construction de la performance attendue. La sélection des émetteurs individuels fait appel à l'expertise combinée des analystes crédit d'Ofi Invest Asset Management (analyse fondamentale) et des gérants crédit (analyse de marché), ainsi qu'à une analyse quantitative afin de sélectionner les émetteurs en adéquation avec les contraintes de gestion et offrant le meilleur potentiel d'appréciation. Il convient de noter qu'il n'y a pas d'investissement sur les émetteurs souverains.

Dans le cadre de sa gestion, le gérant sélectionnera des titres dont la maturité est de maximum trois ans. Ces stratégies pourront être mises en œuvre simultanément dans le Compartiment.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Le Compartiment pourra investir jusqu'à 110 % maximum de son actif en titres de créances, obligations et instruments du marché monétaire. Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris obligations convertibles (dans une limite de 10 % de l'actif du Compartiment), listés sur un marché réglementé d'un pays de l'OCDE (la zone prépondérante d'investissement restant la zone Euro) libellés en euro et émis par des entreprises privées ou publiques.

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment

Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Le Compartiment pourra détenir des titres "non investment grade" (selon la notation des agences ou l'analyse interne de la Société de Gestion ou qui ne bénéficient d'aucune notation) dans la limite globale de 10% de son actif net.

Le Compartiment peut intervenir sur les marchés financiers à terme réglementés français ou étrangers (contrats futures et options) et effectuer des opérations de gré à gré (swap, caps et floors, options, et forward) dans le cadre de son objectif de gestion. Le Compartiment pourra investir également en instruments du marché monétaire (dont 10% maximum de l'actif en euro commercial paper) dans le cadre du placement de la trésorerie.

L'exposition du Compartiment aux dérivés de crédit ne pourra excéder 100% de l'actif net.

**Indice de référence** : L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé. L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro.

**Modalités de souscription-rachat** : L'investisseur peut demander la souscription de ses actions, soit en montant, soit en nombre d'actions, et le rachat en nombre d'actions, chaque jour de bourse, auprès d'IZNES (actions Au Nominatif pur) et auprès de Société Générale (par délégation de la Société de Gestion pour les actions au porteur ou au nominatif administré). Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, soit à cours inconnu. Les règlements y afférant interviennent le deuxième jour de bourse ouvré non férié qui suit la date de la valeur liquidative retenue. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions. La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré, non férié, et est datée de ce même jour.

**Investisseurs de détail visés** : Cette catégorie d'actions I du Compartiment s'adresse à tous souscripteurs disposant d'un montant minimum de souscription initiale de 500 000€ et recherchant une appréciation de son capital supérieure à celle de l'€STR capitalisé quotidiennement et caractérisé par un placement diversifié orienté sur les marchés du crédit. Cet investissement est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement à moyen terme de 18 mois. Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le Compartiment. Les actions du Compartiment ne peuvent être souscrites par des U.S. Person (cf. rubrique "Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type" du prospectus). Cette action capitalise ses sommes distribuables.

**Recommandation** : la durée de placement recommandée est de 18 mois. Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 18 mois.

**Dépositaire** : SOCIETE GENERALE

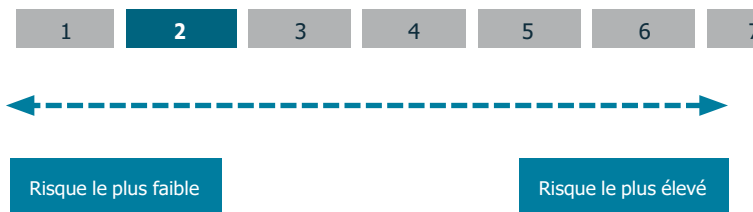
Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories d'actions sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Ofi Invest Asset Management  
 Direction Juridique  
 22, rue Vernier - 75017 Paris - France

La valeur d'actif net du Compartiment est disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ainsi que sur le site internet de la Société de Gestion ([www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur Synthétique de Risque :



⚠ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau bas, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne vous expose pas à des obligations ou engagements financiers supplémentaires. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les autres risques matériellement pertinents mais non repris dans l'Indicateur Synthétique de Risque sont :

- Risque de crédit : l'émetteur d'un titre de créance détenu par le Compartiment n'est plus en mesure
- de payer les coupons ou de rembourser le capital.
- Risque de liquidité : l'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : l'investisseur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré.

### Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit à horizon un an et sur la durée d'investissement recommandée. Ils sont calculés à partir d'un historique de longueur minimum de dix ans. En cas d'historique insuffisant, celui-ci est complété sur la base d'hypothèses retenues par la société de gestion. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes

| Exemple d'investissement : 10.000 € |                                                                                                              | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 18 mois (période de détention recommandée) |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| Minimum                             | Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement |                           |                                                                 |
| Tensions                            | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | 9 160 €                   | 9 320 €                                                         |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -8.36 %                   | -4.60 %                                                         |
| Défavorable                         | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | 9 360 €                   | 9 370 €                                                         |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -6.43 %                   | -4.27 %                                                         |
| Intermédiaire                       | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | 9 720 €                   | 9 710 €                                                         |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -2.76 %                   | -1.93 %                                                         |
| Favorable                           | <b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>                                                | 9 930 €                   | 9 930 €                                                         |
|                                     | Rendement annuel moyen                                                                                       | -0.71 %                   | -0.46 %                                                         |

Les scénarios se sont réalisés pour un investissement (par rapport à un historique de valeurs liquidatives constatées) effectué :

- entre le 31/03/2021 et le 30/09/2022 pour le scénario défavorable ;
- entre le 31/01/2020 et le 31/07/2021 pour le scénario intermédiaire ;
- entre le 31/03/2020 et le 30/09/2021 pour le scénario favorable.

### Que se passe-t-il si la SGP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Compartiment conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Compartiment est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Compartiment.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne devra vous informer au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- 10.000 € sont investis ;
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) ;
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

## Coûts au fil du temps (pour un investissement de 10.000 €):

|                                 | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 18 mois |
|---------------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Coûts totaux                    | 339 €                     | 357 €                        |
| Incidence des coûts annuels (*) | 3.39%                     | 2.40 % chaque année          |

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0.47% avant déduction des coûts et de -1.93% après cette déduction.

## Composition des coûts

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie                         | L'indice des coûts annuels si vous sortez après 1 an                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| Coûts d'entrée                                                    | 2.0% maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Jusqu'à 200 € |
| Coûts de sortie                                                   | 1.0% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Il s'agit du montant maximal. Dans certains cas, vous pourriez payer moins.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 98            |
| Coûts récurrents prélevés chaque année                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.16%. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'exercice précédent clos fin décembre 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 16 €          |
| Coûts de transaction                                              | 0.24% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 24 €          |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |               |
| Commissions liées aux résultats                                   | Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit surpasse son indice de référence (correspondant à 20 % TTC de la surperformance par rapport à la meilleure performance entre l'indice €ster capitalisé quotidiennement + 25 bps et zéro (0)%). Le montant réel peut varier en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts ci-dessous comprend la moyenne au cours des 5 dernières années (La période de prélèvement de cette commission de surperformance s'étend chaque année du 1er avril au 31 mars) | 1€            |

## Combien de temps dois je conserver l'OPC et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 18 mois

Vous pouvez à tout moment procéder au rachat de votre investissement. Toutefois la durée de placement recommandée ci-contre a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat avant cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au Compartiment, le souscripteur peut consulter son conseiller ou contacter Ofi Invest Asset Management :

- soit par voie postale : Ofi Invest Asset Management - 22 rue Vernier - 75017 Paris - France
- soit directement à l'adresse suivante : [contact.clients.am@ofi-invest.com](mailto:contact.clients.am@ofi-invest.com) ou sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

En cas de désaccord sur la réponse apportée, il est également possible de saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (rubrique médiation) ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

## Autres informations pertinentes

### Catégorisation SFDR : Article 8

Le Compartiment fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Pour plus d'informations relatives à la finance durable, nous vous invitons à consulter le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/fr/institutionnel-et-entreprise/politiques-et-documents>

Les informations sur les performances passées du Compartiment présentées sur 5 ans ainsi que les calculs des scénarios de performance passées sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/produits>

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et un exemplaire sur papier pourra être mis à disposition gratuitement ou sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus.

La responsabilité d'Ofi Invest Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.